

Guide d'utilisation des journaux électroniques de la Ville de Dax

Les journaux électroniques (JEL) de la ville sont mis à la disposition des associations à but non lucratif dacquoises qui souhaitent faire passer un message collectif au sujet d'une animation qui a lieu à Dax.

Quels sont les critères de publication ?

- L'événement se déroule à Dax.
- Le message a été transmis 15 jours avant la date de diffusion souhaitée.
- La diffusion se fait selon l'encombrement du réseau.
- Les messages arrivés en premier sont prioritaires.

Conseil sur la mise en forme de votre message :

Nom de l'association
Nom de l'événement
Date
Lieu
Tarif
Inscription
Informations supplémentaires

(7 lignes, 20 caractères maximum par ligne).

N'auront pas accès aux panneaux électroniques, les informations à caractère :

- Religieux
- Syndical
- Politique
- Privé (émanent d'un particulier ou d'une entreprise)
- Commercial n'ayant pas un caractère événementiel visant à l'animation de la cité (ex : promotions commerciales d'un commerce isolé, vente d'un magasin, appel à des inscriptions pour des cours payants...)
- Les événements associatifs d'ordre interne (assemblées générales, soirées réservées aux membres...).

Toutes les demandes comprenant un ou plusieurs de ces critères éliminatoires seront refusées.

Comment faire votre demande de diffusion sur les JEL ?

- Télécharger la grille d'insertion sur <http://www.dax.fr/panneaux-electroniques>
Remplir la grille et renvoyer la grille complétée par mail à panneauxlumineux@dax.fr
- Remplir le formulaire en ligne sur <http://www.dax.fr/panneaux-electroniques>
- Adresser la grille d'insertion par courrier à Mairie de Dax

La grille d'insertion est disponible sur simple demande à l'Accueil de la Mairie.

Informations supplémentaires

Service Communication
Rue Saint Pierre
05 58 56 80 09
communication@dax.fr